

DEI VERBUM

Dès l'ouverture du concile, le pape Jean XXIII a voulu que chaque séance commence par une célébration solennelle de la Parole, avec une procession d'entrée précédée de l'Évangile placé en haut de la nef de Saint-Pierre et sa proclamation après encensement. Il ne s'agissait pas là d'un rite anodin. Cette célébration signifiait que les successeurs des apôtres étaient réunis en un même lieu pour avant tout se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu.

En ce soir de la fête de l'Annonciation, mettons-nous à l'école de Marie. Elle a recueilli en son cœur la Parole qui, en elle, s'est faite chair. Qu'elle nous obtienne aujourd'hui la grâce d'être à notre tour tout accueil à son Fils, la Parole de Dieu.

Dei Verbum, « la Parole de Dieu », est le document qui a été le plus travaillé et débattu par les Pères conciliaires tout au long des quatre sessions du concile Vatican II. La feuille jaune que vous avez reçue à l'entrée en témoigne. Par deux fois, les débats furent si vifs que Jean XXIII¹, tout d'abord, et Paul VI², à la dernière minute, sont intervenus personnellement pour ramener le calme entre les évêques. Ce document, finalement assez court (10 pages que je vous propose d'emporter), est l'un des plus importants du Concile, tellement que le cardinal Henri de Lubac a pu parler de lui comme du « portique et [du] fondement » de l'ensemble des 16 documents conciliaires. Il recueillera en fin de parcours une quasi unanimité, 2344 voix contre 6.

1. Un accouchement long et difficile

Pourquoi le débat conciliaire fut-il aussi long et passionné ? Paul Claudel a pu écrire en 1948 que « les fidèles ont un tel respect de l'Écriture Sainte, qu'ils s'en tiennent

¹ Le 19 novembre 1962, un mois après l'ouverture du Concile, le schéma issu de la Curie traitant des sources de la Révélation cristallise les oppositions. En effet, non seulement le texte était très en retrait par rapport aux positions d'ouverture amorcées par Léon XIII, poursuivies par Benoît XV et franchement affirmées de Pie XII, mais il reflétait un conflit ouvert entre les théologiens de la curie et les exégètes de l'Institut Biblique Pontifical 'deux d'entre eux avaient été interdits d'enseignement en 1961. Le conseil de présidence du concile, alors composés uniquement de prélats de la curie, avait pris bien soin d'au lieu de poser la question classique « Approuvez-vous le schéma afin que la discussion soit poursuivie sur la base de ce texte ? », où il suffirait qu'un tiers des Pères expriment leur hostilité pour écarter le document romain, de l'inverser : « Approuvez-vous le renvoi du schéma en commission pour révision ? », parce qu'un tiers seulement des voix en faveur du document éviterait à celui-ci l'écueil d'une réécriture. Or, à la surprise générale, le vote du 20 novembre donne 1368 Pères pour l'interruption, 822 pour la continuation (un peu moins que les 67% requis par le règlement interne). Légalement la discussion devait se poursuivre à partir de cet avant projet (il aurait fallu plus de 1473 voix contestatrices pour la bloquer) contre lequel s'étaient vivement opposés les cardinaux Liénart (« *hic mihi non placet* »), Frings, Léger, Koenig, Alfrinck, Ritter et Bea. Sagement, de sa propre autorité, Jean XXIII décide dès le lendemain de retirer cet schéma et de créer une commission mixte sous la co-présidence des cardinaux Ottaviani et Bea (les deux antagonistes principaux) chargée de le refondre. Ce qui fit dire à un observateur protestant qu'il commençait à croire à l'infailibilité pontificale !

² Le 17 octobre 1965, à quelques semaines de la fin de la dernière session conciliaire, il faudra que Paul VI rédige de sa main une instruction écrite pour dénouer les derniers nœuds de la discussion.

généralement à l'écart ! » Les catholiques, et surtout les laïcs, maintenaient depuis des siècles une distance à l'égard du texte biblique. Le principal motif est à chercher dans une certaine appréhension des autorités ecclésiastiques, qui ne tenaient pas à ce que les fidèles lisent la Bible. Cette défiance était avant tout une **réaction à la Réforme protestante** et à d'autres mouvements influents depuis le Moyen Âge, qui encourageaient les laïcs à avoir un contact direct avec l'Écriture et qui faisaient de la Bible la seule source de la foi : la « *sola scriptura* » de Martin Luther.

Jusqu'au Moyen Âge, nous ne trouvons pas trace de dispositions prises pour limiter l'accès à l'Écriture, même si le coût prohibitif des manuscrits suffisait à écarter les fidèles des textes. Les premières restrictions apparaissent pour la première fois dans les rapports de quelques conciles régionaux, comme par exemple celui de Tolède en 1229, à l'occasion de la lutte contre les Albigeois, ou celui d'Oxford en 1408 à la suite de l'affaire Wyclif³. D'autres interdictions suivent en Angleterre, en France et ailleurs. En promulguant l'index des livres prohibés, Paul IV en 1559 et Pie IV en 1564, interdisent également l'édition et la possession de Bibles en langues vivantes, sauf permission spéciale. Autrement dit, les laïcs ne pouvaient pratiquement pas accéder à l'ensemble de la Bible. La pratique d'éditer la seule version latine de la Vulgate demeurait la norme. Les premières traductions catholiques à partir des textes originaux n'apparaissent guère avant le début du XX^e siècle.

Dans les faits donc, depuis le concile de Trente, c'est le catéchisme romain qui, pour les catholiques, prend la place de la Bible. Domaine réservé des clercs et des théologiens, la lecture de la Bible est jugée dangereuse par le magistère au nom de l'unité de l'Eglise et au nom... des mœurs ! Ainsi la lecture de l'Ancien Testament est-elle proscrite avant le mariage ! Les catholiques ont pris l'habitude de ne connaître les Ecritures que de manière fort partielle. Longtemps, par exemple, l'Ancien Testament n'est abordé que par le biais de ce qu'on appelait « l'histoire sainte ». Ajoutons à cela que pendant la liturgie célébrée en latin, les fidèles récitent leur chapelet pendant la messe, sans prêter grande attention aux lectures. N'enseigne-t-on pas alors aux fidèles que pour que leur messe du dimanche soit valide il suffit d'arriver à l'offertoire ? Cela montre le peu de cas accordé à la liturgie de la Parole. [anecdote : fresques des catacombes à Rome].

De son côté, la théologie du 19^e siècle, devenue plus rigide et sclérosée que celle du concile de Trente, en est même venue à n'utiliser les Écritures que comme un simple réservoir de citations dont on extrayait l'une ou l'autre preuve à l'appui de « vérités à croire » édictées par le magistère romain.

Ce qu'on a appelé **la crise moderniste** apporte une seconde explication à la difficulté d'élaboration de la constitution *Dei Verbum*. Après les excès anticléricaux de l'exégèse

³ John Wyclif (v. 1320-1384) était un théologien anglais et précurseur de la Réforme. En se conformant aux Écritures, Wyclif pense que les chrétiens sont en mesure de prendre en main leurs vies sans l'aide du pape et des prélats.

rationaliste au 19^e siècle⁴, l'Église catholique s'était repliée dans une position défensive, soucieuse avant tout de protéger la foi des simples face aux hypothèses des savants. Ce faisant, elle risquait de se marginaliser dans un monde de plus en plus conscient des possibilités de la science historique. Lorsqu'au début du 20^e siècle des intellectuels catholiques cherchent à utiliser les techniques historico critiques dans l'interprétation de la Bible, ils entrent en conflit avec les autorités romaines. La condamnation d'Alfred Loisy, la recherche discrète et presque clandestine des pères dominicains Lagrange et De Vaux, fondateurs de l'École Biblique de Jérusalem, en sont les épisodes les plus marquants.

En 1943, l'encyclique de Pie XII *Divino afflante spiritu*, ouvre la voie au développement officiel, en milieu catholique, d'une recherche exégétique qui tienne compte des acquis scientifiques. Vingt ans plus tard, pourtant, au concile Vatican II, les tensions persistaient entre ceux qui portaient le souci de maintenir les vérités de foi telles qu'elles étaient comprises au 19^e siècle et ceux qui s'enthousiasmaient des découvertes permises par les progrès de la recherche scientifique autour du texte biblique.

2. Révélation et Tradition

Lisons ensemble le préambule. « *En écoutant religieusement et proclamant avec assurance la Parole de Dieu, le saint Concile fait sienne cette parole de saint Jean : « nous vous annonçons cette vie éternelle qui était auprès du Père et qui s'est manifestée à nous. Ce que nous avons contemplé, ce que nous avons entendu, nous vous l'annonçons à vous aussi, pour que, vous aussi, vous soyez en communion avec nous. Et nous, nous sommes en communion avec le Père et avec son Fils, Jésus Christ » (1 Jean 1, 2-3). C'est pourquoi, suivant la trace des Conciles de Trente et du Vatican I, il entend proposer la doctrine authentique sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime.»*

Le Concile d'abord parle de lui-même, en se disant d'abord **à l'écoute**. Il affirme par là que l'Église n'existe qu'en se plaçant sous la Parole de Dieu. Puis, le concile retourne à la tradition profonde de l'Église en se centrant sur un texte de l'Écriture : c'est la parole de Dieu que l'on écoute (et non celle du magistère du pape et des évêques) ; la Révélation, c'est « *ce que nous avons vu et entendu* », c'est-à-dire le Christ (ce n'est donc plus un ensemble de vérités à croire).

La révélation.

Le premier chapitre nous parle de la *Révélation*. « *Il a plu à Dieu dans sa bonté et sa sagesse de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté grâce*

⁴ N'a-t-on pas assisté à une sorte de *remake* dans les émissions pseudo objectives sur Jésus par Jérôme Prieur et Gérard Mordillat sur Arte ? Les procédés de ces derniers ont été efficacement démontés par Jean-Marie Salamito, professeur d'histoire du christianisme antique à l'Université Paris-Sorbonne, où il a succédé à Henri-Irénée Marrou.

auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l'Esprit Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine. Par cette révélation, le Dieu invisible s'adresse aux hommes en son surabondant amour comme à des amis, il s'entretient avec eux pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. [...] La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ, qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation » (DV 2)

« Dieu se dit dans l'histoire », disait le père de Lubac. La révélation de Dieu ne tombe pas du ciel comme un astéroïde. Elle passe à la fois par des paroles et par des événements. Le mot hébreu *dabar* signifie tout à la fois parole et événement. Dieu se dit par la création, l'histoire de l'univers. Dieu se révèle à travers les pérégrinations d'Abraham, Il se dévoile par Moïse entraînant les Hébreux hors d'Egypte autant que par les oracles des prophètes. Il se donne définitivement⁵ par les gestes et les paroles de Jésus, « le Verbe fait chair. » Mais aujourd'hui encore, Dieu se tourne vers l'homme pour se manifester à lui.

La Parole de Dieu, en effet, ne se limite pas aux pages de la Bible mais elle retentit dans l'histoire, elle est identifiable dans le frère, surtout le pauvre, elle est présente dans les sacrements. Cela signifie que l'écoute de la Parole de Dieu ne coïncide pas purement et simplement avec la lecture de versets bibliques.

La parole de Dieu dans la Bible est le sacrement qui nous met en communication aujourd'hui avec Dieu. Dans sa Parole-sacrement, Dieu se révèle, se fait connaître à nous, nous permet de le rencontrer dans une relation vivante. Un chrétien, quand il ouvre les saintes Ecritures, dépasse la lettre du texte pour rencontrer une personne : le Christ. Qu'ils soient d'Orient ou d'Occident, les Pères de l'Eglise affirment que les Ecritures nous rendent présent le Christ. Elles sont pour nous vraie nourriture de vie, comme le Christ se fait Pain de vie dans le sacrement de l'eucharistie. La Parole de Dieu avec un grand « P », c'est le Christ !

Saint François de Sales a un jour décidé de supprimer une procession de Saint-Sacrement, à la surprise des fidèles. Et il l'a remplacée par une procession de la Bible. Nous ne sommes pas adeptes d'une religion du Livre.

Après la lecture de l'Évangile, le diacre ou, à son défaut, le prêtre lève le lectionnaire et invite l'assemblée : *Acclamons la Parole de Dieu !* Elle lui répond : *Louange à toi, Seigneur Jésus !* Ce n'est pas le livre que nous reconnaissons. **La « Bonne nouvelle » que nous accueillons, c'est le Christ vivant, présent au milieu de nous, pour faire de nous, dans l'Esprit, par sa parole et son corps, une communauté vivante et fraternelle à la gloire du Père.**

⁵ Jean de la Croix a eu cette phrase magnifique : « *En nous donnant son Fils comme il l'a fait, son Fils, qui est son Unique Parole car il n'en a pas d'autre. Dieu nous a tout dit en une fois par cette seule Parole et il n'a plus rien à dire.* » (Montée du Carmel II 22,3)

La transmission de la Révélation divine

Cette révélation, ajoute le concile dans le chapitre 2, demande à être transmise. Ainsi l'apôtre Paul dira aux Corinthiens : « *Je vous ai transmis ce que j'ai moi-même reçu : le Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, il a été mis au tombeau, il est ressuscité selon les Écritures* » (1 Corinthiens 15,3-4). La transmission du mystère du Christ a débuté par la proclamation de la Bonne Nouvelle par le Christ, s'est poursuivie par la prédication des apôtres, puis la mise par écrit des évangiles et l'établissement des évêques « successeurs des apôtres ».

La tradition

La transmission au cours de l'histoire du mystère du Christ, c'est ce qu'on appelle la tradition. Elle englobe la Parole de Dieu mise par écrit dans les livres bibliques. L'Écriture Sainte est elle-même le fruit de la tradition. Il n'y a pas de Nouveau Testament avant l'Église, pas de Bible avant le peuple de Dieu : elle est le témoignage direct et inspiré de la tradition apostolique. La Tradition vivante provient des apôtres. En ce sens, l'Église catholique insiste sur le fait qu'Écriture et Tradition ne doivent jamais être séparées l'une de l'autre.

Tradition au fond signifie dynamisme et vie continue, comme le dit l'évangile de Jean : « *Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous guidera vers la vérité tout entière.* » (Jean 16, 13) De la Sainte Écriture le Concile donne une définition. Il dit ce qu'elle est: parole de Dieu mise par écrit sous l'inspiration du Saint Esprit. Mais dans le même passage, il ne dit pas ce que la Tradition est, mais ce qu'elle fait. **Elle transmet.** « La Sainte Écriture est parole de Dieu »; la Sainte Tradition « *transmet la parole de Dieu confiée aux apôtres par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint* » (DV 9). Cette définition prend le mot *traditio* dans son sens premier, qui exprime l'action de transmettre, c'est-à-dire quelque chose de dynamique. Ce dynamisme de l'Esprit Saint est fort bien exprimé au n° 8 : « *Cette Tradition qui vient des apôtres se poursuit dans l'Église, sous l'assistance du Saint Esprit : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (Luc 2,19 et 51), soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité. Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les Paroles de Dieu...* » (DV 8) Et il ajoute au numéro 9 : « *il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation.* »

C'est par la Tradition autant que par l'Écriture que la révélation est transmise. C'est par la Tradition que l'Écriture est actualisée, et qu'elle peut susciter une réponse de foi en rendant présent le Seigneur à son peuple aujourd'hui. Le Père Congar écrivait avant le concile : « *la Tradition est dans l'Église comme sa Vie même, héritée mais actuelle et vivifiante.* » C'est l'Écriture qui s'explique dans la Tradition. La parole de Dieu, c'est

l'Écriture portée par le courant vivifiant de la Tradition. Cela d'ailleurs, nos frères protestants sont aujourd'hui en grande partie d'accord pour le dire avec nous, car leurs théologiens ont redécouvert l'importance des 7 premiers conciles et la richesse de l'enseignement des Pères de l'Eglise.

Le magistère

Un point de divergence qui subsiste, c'est la fonction interprétative donnée au magistère de l'Église. « *La charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul magistère vivant de l'Eglise, dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus Christ* » (DV 10).

Depuis le 19^e siècle, le terme « magistère » désigne le service et le charisme d'enseignement du pape et des évêques. Mais le grand cardinal Newman faisait déjà remarquer qu'il ne fallait jamais oublier d'y adjoindre le consentement unanime de la communauté des fidèles. À titre d'exemple, il évoquait la résistance du peuple chrétien à l'arianisme au 4^e siècle, alors même que la majorité des évêques fléchissaient devant l'hérésie. Mais, même en s'appuyant sur « le sens de la foi » (*sensus fidei*) du peuple croyant, le magistère ne peut jamais se placer au-dessus de la Parole de Dieu.

« *...Ce Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il est à son service, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu..* » (DV 10)

L'inspiration.

En bonne logique, c'est tout naturellement que le chapitre 3 traite alors de l'inspiration des Livres saints. « *Dans la sainte Ecriture, Dieu a parlé par des hommes à la manière des hommes* » (*Dei Verbum*, n° 12). La Bible n'a donc pas été dictée par un ange, elle a bien été écrite par des hommes, qui en sont les « auteurs instrumentaux ». Mais Dieu a utilisé ces auteurs non comme des automates ni en les mettant en transe hypnotique, mais en respectant leur liberté ; non seulement il n'a en rien entravé leur génie propre, leur culture et leur mode d'expression, mais il les a mis à profit. Isaïe, Jérémie, Matthieu ou Paul nous adressent une parole qui est à la fois la leur et celle de Dieu. Dans la Bible, tout est de Dieu et tout est de l'homme. La grâce d'inspiration divine agit tellement à l'intime de l'homme qu'elle respecte sa liberté et ne violente en rien ses propres capacités ; seul Dieu est ainsi capable de mouvoir l'homme de l'intérieur sans violer sa liberté.

Les auteurs bibliques sont donc de vrais auteurs, dont peut étudier les textes avec les méthodes de la critique littéraire, dont on peut chercher à connaître l'intention, le caractère, les sources, etc. Les exégètes sont alors invités à mettre en lumière par leurs travaux, ce que les écrivains bibliques ont voulu dire.

Le texte poursuit au n° 12 : « *Puisque la Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger, il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à l'unité de toute l'Écriture, eu égard à la Tradition vivante de toute l'Église et à l'analogie de la foi.* ».

L'écoute de la Parole et l'accueil de l'Esprit sont indissolublement liés. Interpréter l'Écriture dans le même Esprit qui en a guidé la mise par écrit signifie en effet faire revivre en soi cet Esprit. L'expression vient de saint Jérôme : « *la Sainte Écriture doit être lue et interprétée dans le même Esprit dans lequel elle a été écrite* » Cet Esprit c'est évidemment l'Esprit Saint. On comprend vraiment le texte biblique lorsque l'action de l'Esprit Saint qui se trouve à l'origine de sa rédaction est ressentie et renouvelée dans le lecteur qui l'interprète, et donc avant tout dans la communauté ecclésiale, première destinataire de la tâche d'interprétation des Écritures. Je pense que c'est l'actuel archevêque de Paris, Monseigneur Vingt Trois, qui raconte qu'en visitant un détenu à la prison de Fresnes il vit ce dernier qui, en lisant dans la Bible l'histoire d'Abraham, prend tout à coup conscience de l'aujourd'hui de la Parole en s'écriant bouleversé : « *mais, Abraham, c'est moi.* »

On pourrait ajouter ensuite : ne lisons pas la Bible de manière hérétique ! Le mot « hérétique » peut surprendre, et nous pensons qu'il ne nous concerne pas. Pourtant, la lecture de la Bible nous confronte à des événements déroutants, à des paroles rugueuses ou mystérieuses, à un Dieu qui met à l'épreuve, se montre jaloux, inflexible... Alors, il y a la tentation de ne choisir que les passages que nous préférons : la tendresse d'un père pour ses fils, l'amour indestructible du mari bafoué qui pardonne et renoue des fiançailles encore plus belles qu'au temps de la jeunesse, le Dieu fort qui libère son peuple à bras étendu... L'hérésie, c'est « le choix », le tri (sens de *haierisis* en grec) : est hérétique celui qui ne prend pas l'ensemble, mais seulement un aspect. N'acceptant pas le tout et son mystère, il s'enferme dans une interprétation qui, si elle peut sembler juste de son point de vue, risque de faire mentir la totalité.

Dei Verbum, a encore de très belles phrases inspirées de saint Athanase (4^e s) sur la « *condescendance* » de Dieu, c'est-à-dire le fait que Dieu se dise humblement à travers le langage des hommes : « *Les paroles de Dieu passant par les langues humaines, ont pris la ressemblance du langage des hommes, de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes.* » (DV 13)

Les chapitres 4 et 5 sont des chapitres de synthèse. Le chapitre 4 est consacré à l'Ancien Testament et à ses liens indissolubles avec le Nouveau.

Le chapitre 5 reprend les caractéristiques essentielles du Nouveau Testament, en particulier en ce qui concerne l'historicité des évangiles. Le concile prend pourtant du large par rapport à la conception fondamentaliste de « l'inerrance » des Écritures

défendue alors par la minorité⁶. *«Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour assertions de l'Esprit Saint, il faut déclarer que les livres de l'Écriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées pour notre salut.»* (DV 11). Il faut y chercher non pas des vérités historiques ou scientifiques, mais ce que Dieu a voulu nous dire pour notre salut. La Bible nous dit que Dieu est le Créateur de l'univers et qu'il a créé l'homme à son image, c'est à dire comme un être doué d'intelligence, de conscience, de liberté et de la capacité d'aimer. Elle utilise pour cela la culture de l'époque où la Genèse a été écrite. Cela ne nous oblige pas à croire que le monde a été créé en six jours, ni à refuser ce que la science moderne peut nous dire du passé de l'univers et de l'évolution du vivant. Lors de l'affaire Galilée, le cardinal historien Baronius avait déjà eu cette heureuse formule : *« l'Esprit saint n'a pas l'intention de nous enseigner comment va le ciel, mais comment on y va.»* Ce qui clarifie le débat et respecte l'autonomie des domaines respectifs de la foi et de la science.

L'Écriture dans la vie de l'Église

Le chapitre 6 donne à la constitution, en conclusion, son orientation décisive. En libérant la Parole de Dieu et en la faisant résonner de manière profondément nouvelle, à travers la liturgie, la prédication, la catéchèse et la réflexion théologique, *Dei Verbum* a ouvert un renouveau biblique tant dans la vie personnelle des catholiques que dans la vie communautaire de toute l'Église. Détaillons quelques unes des pistes qu'il a ouvertes :

- *Dei Verbum* souligne que c'est **« surtout dans la sainte liturgie »** (DV 21) que l'Église se nourrit du corps du Seigneur en écoutant sa parole et en communiant à l'eucharistie. Dans la liturgie, et particulièrement dans la liturgie eucharistique, a lieu la résurrection de l'Écriture en Parole, de manière que lire l'Écriture dans le contexte liturgique réalise le passage de Dieu au milieu de son peuple. *« L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles »* (DV, 21).
- *La prédication* à son tour doit toujours être nourrie de l'Écriture : *« dans les Saints Livres en effet, le Père (...) vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux »* (DV 21). Les homélies peuvent être riches ou très pauvres ; mais, et c'est un fruit du concile, elles sont à nouveau pétries de l'Écriture, comme dans la grande tradition des Pères de l'Église. [ex. « homélie « du Grand Maître »]
- *la nécessité de traduire la Bible* (y compris une traduction œcuménique) afin de faciliter son accès ; -> TOB
- *la nécessité que tous la lisent* : non seulement les clercs, mais aussi tous les chrétiens Et *Dei Verbum* de citer le célèbre adage de saint Jérôme: *« l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ. »* (DV 25)

⁶ Qui défendait une formule du style que les saintes Écritures disent toute la vérité et sur le plan religieux, et sur le plan physique... On tombait alors dans un fondamentalisme semblable au créationnisme actuel des évangélistes nord américains

- que la *prière aille de pair avec la lecture de la Bible*. La Constitution sur la Révélation affirme que la Parole de Dieu est « source pure et permanente de la vie spirituelle » et que pour la puiser il faut une « lecture assidue » de l'Écriture (DV 25), visant non pas l'érudition, mais la « science éminente de Jésus Christ » et l'« amour de Dieu ». De fait, *Dei Verbum* sollicite ainsi la reprise de la pratique ancienne de la *lectio divina*, pratiquée par les Pères de l'Eglise et par la tradition monastique. Dans la *lectio divina*, le croyant lit des paroles bibliques en les replaçant dans leur contexte, ce qui implique l'aide des exégètes, des commentaires d'historien. Mais sans en rester là. Sinon il serait comme quelqu'un qui se contenterait de lire le livret qui accompagne un CD de Beethoven sans prendre le temps de s'asseoir, de fermer les yeux et d'écouter la musique gravée sur le disque ! Non, il se met à écouter la Parole de Dieu, à la laisser résonner en lui. En lisant, le croyant se sent lui-même lu, rejoint. Il revit l'expérience de David qui s'entend dire par Nathan : « *Cet homme, c'est toi !* » (2 Samuel 12, 7). Oui, c'est de toi qu'il s'agit, on parle de toi. « *Cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, c'est aujourd'hui qu'elle s'accomplit.* », dit Jésus à la synagogue de son village (Luc 4, 21).

C'est cet aujourd'hui de la Parole que nous sommes appelés à accueillir davantage dans notre vie personnelle et communautaire.

Décret sur l'œcuménisme

Le décret s'adresse aux catholiques, et le premier chapitre traite donc des « principes catholiques de l'œcuménisme ». S'il réaffirme que seule l'Eglise catholique offre la plénitude des moyens du salut, l'ensemble du chapitre est quand même très nouveau, avec l'emploi de mots tels que « Eglise ou Communauté » pour les « frères séparés » ; il indique les attitudes à avoir : chercher à comprendre ces « frères séparés », entrer en dialogue, être prudents et patients, faire les premiers pas.

Le deuxième chapitre donne des règles pratiques pour l'œcuménisme. D'abord il n'est pas que l'affaire de spécialistes, mais aussi celle des fidèles (on peut noter que cet œcuménisme des fidèles n'est, aujourd'hui, pas encore assez pratiqué). Il implique que l'Eglise se réforme (d'où le mouvement biblique, l'importance donnée à la prédication de la Parole de Dieu, les nouvelles formes de vie religieuse...) ; il suppose surtout une conversion intérieure (demander pardon). Il faut prier avec les « frères séparés » (alors qu'avant ce n'était pas permis), mais ne pas faire le partage eucharistique sans discernement. Il faut apprendre à se connaître, accepter de se former, mais aussi savoir exprimer clairement sa propre doctrine.

Le troisième chapitre donne un point de vue officiel sur les autres Eglises : d'abord les Orientaux, qui possèdent un trésor (par exemple le monachisme) dans lequel a beaucoup puisé l'Eglise d'Occident ; nous avons en commun avec eux le sacerdoce, les sacrements, et s'il y a diversité de traditions, cela ne fait pas obstacle à l'unité. Ensuite les Eglises issues de la Réforme, avec lesquelles il y a des différences considérables dans l'interprétation de la Parole de Dieu, mais avec lesquelles le dialogue peut se nouer sur : la conception du Christ, le rôle de l'Écriture, les sacrements du baptême et de

l'Eucharistie, les questions morales. En conclusion, le décret souligne que l'œcuménisme doit être pratiqué avec les « frères séparés » en vue de parvenir à la restauration de l'unité des chrétiens, selon la volonté du Christ.

Constitution sur la liturgie

Ce texte s'inscrit dans le contexte du mouvement liturgique, d'inspiration surtout française et belge qui se préoccupait de redonner à la liturgie une authenticité qu'elle avait un peu perdue. Alors que souvent on ne faisait qu'« assister » à la messe, ce mouvement insistait sur la participation de l'ensemble de l'assemblée, avec une liturgie compréhensible, en particulier dans la langue du peuple, comme le souhaitaient de leur côté les missionnaires. Parce qu'il était prêt, le schéma sur la liturgie fut le premier à être examiné par les Pères, et à être adopté à la presque unanimité.

Du texte, on peut retenir les points suivants : dans la liturgie, c'est le Christ qui célèbre, « *c'est lui qui parle tandis qu'on lit les saintes Ecritures* » ; la participation des fidèles doit se faire « *de façon consciente, active et fructueuse* » ; la liturgie a des parties immuables, d'inspiration divine, et des parties que l'on peut (ou doit) changer ; les actions liturgiques ne sont pas des dévotions privées, mais des célébrations de l'Eglise... La place de la « *table de la Parole de Dieu* » est soulignée (la messe suppose donc de participer à la liturgie eucharistique, mais aussi à la liturgie de la Parole). *Sacrosanctum Concilium* fut souvent reçue avec difficultés, mais l'essentiel - la participation des fidèles - est aujourd'hui pleinement passé dans les mœurs.
